

[Text]

Mr. Holmes: We understand that, Mr. Minister. Mind you, a number of us do not share the confidence you have in Article 2.14 of the agreement or clause 3(3) of Bill C-9.

I find it somewhat distressful. The present government made a very forceful case regarding the injustice of the third parties and on signatories during the debate.

Mr. Allmand: But they voted for the bill.

Mr. Holmes: But I find it somewhat distressful that, having made a very, very forceful presentation regarding that, from my understanding of your comments, their position may well be changed on that particular aspect.

Despite their good intentions and what they are saying, the fact remains from a legal standpoint—and I do not pretend to be a lawyer—the interpretation and the testimony that we have received from numerous witnesses is that they really do not place the degree of confidence in Article 2.14 and clause 3(3) that other signatories do, particularly the federal and provincial governments, regarding that commitment.

But we will get back to that a little later, Mr. Minister.

Mr. Allmand: But I think there is an important point there. I do not want to be misunderstood.

Despite their reservations, they voted for the bill because they felt the bill and the agreement were an improvement on the situation in Quebec. In my remarks about the opposition in this Parliament, I said you voted against the bill and against the agreement. I do not know but perhaps you think the present situation is better than the changes in agreement.

They had reservations but finally they came down on the side of the agreement; you have reservations and you voted against the bill—although maybe you have changed your mind.

Mr. Holmes: May I proceed with my next question then? We will be back to that a little later, Mr. Minister.

In the same testimony during the first meeting, there was some discussion about lawful spouses—this is regarding the Northern Quebec Inuit Association—and at that time you indicated, and I quote:

... would require perhaps an amendment in the Quebec legislature, an amendment to the agreement. We are studying that; I do not know exactly where that stands right now but it is a rather difficult thing since they agreed to it and Quebec has passed legislation.

Sir, could you bring us up to date on what has transpired on that important issue that was raised at the first meeting? It is on page 17, Issue No. 5, December 16.

Mr. Allmand: After my discussions with the NQIA, I wrote to Quebec proposing the amendment respecting lawful spouses that had been suggested. I met with Mr. Bérubé and at that time he was not disposed to accept this amendment. He felt that they had passed their legislation, and so on. However, after that, there had been meetings and the NQIA met with the Quebec government and I understand they have now come

[Interpretation]

M. Holmes: Nous avons compris ce point, monsieur le ministre. Toutefois, un certain nombre d'entre nous ne partagent pas votre confiance dans l'article 2.14 de la convention ou dans l'article 3(3) du bill C-9.

Je le trouve plutôt déprimant. Le gouvernement a pourtant présenté un puissant plaidoyer à l'égard des injustices aux tierces parties et aux signataires durant le débat.

M. Allmand: Mais ils ont voté pour ce bill.

Mr. Holmes: Mais je trouve désolant, qu'après vos déclarations percutantes à cet égard, selon ce que j'ai compris de vos remarques, que leur position puisse bien avoir changé sur ce point.

En dépit de leurs bonnes intentions et de leurs déclarations, le fait est que d'un point de vue juridique, et je ne prétends pas être avocat, l'interprétation et le témoignage que nous avons entendus de plusieurs témoins font voir qu'ils n'ont pas autant de confiances dans l'article 2.14 et la clause 3(3) que les autres signataires surtout les gouvernements fédéral et provincial à l'égard de cet engagement.

Mais nous y reviendrons tantôt, monsieur le ministre.

M. Allmand: Je crois qu'il y a un point important à faire. Je ne voudrais pas être mal compris.

En dépit de leurs réserves, ils ont adopté ce bill, car ils croyaient que le bill et la convention étaient une amélioration de la situation au Québec. Dans mes remarques sur l'opposition dans ce Parlement, j'ai dit que vous aviez voté contre le bill et la convention. Peut-être trouvez-vous la situation actuelle meilleure que ne sont les changements dans la convention.

Ils ont eu certaines réserves, finalement ils ont accepté la convention; vous avez certaines réserves, vous avez voté contre le bill, quoique peut-être avez-vous déjà changé d'idée.

Mr. Holmes: Pourrais-je poser ma seconde question alors? Nous y reviendrons tantôt, monsieur le ministre.

Dans le témoignage durant cette première séance, il y a eu discussion des conjoints légaux, à l'égard du Northern Quebec Inuit Association, et à ce moment-là vous avez dit, et je cite:

... exigerait peut-être un amendement à la législature du Québec, un amendement à la convention. Nous sommes en train d'étudier cela, je ne sais pas exactement où en sont les choses actuellement, c'est plutôt complexe, puisqu'ils avaient accepté et que Québec a adopté la loi.

Monsieur, pourriez-vous nous mettre à jour sur ce qui s'est passé au sujet de cette question importante soulevée à la première séance? C'est à la page 17, fascicule n° 5, du 16 décembre.

M. Allmand: Après mes discussions avec l'Association, j'ai écrit à Québec proposant un amendement en ce qui concerne les conjoints légitimes tel que suggéré. J'ai rencontré M. Bérubé, qui à ce moment-là, n'était pas disposé à accepter cette modification. Ils avaient déjà passé leur loi, etc. Toutefois, après cela, il y a eu des rencontres et l'Association a rencontré le gouvernement québécois et je crois savoir qu'ils en